

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le **21 DEC. 2023**

ID : 035-213502362-20231214-SG2023_477-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 14 décembre 2023 - Délibération n° 2023-110

RECRUTEMENT D'AGENTS NON PERMANENTS CONTRACTUELS POUR ASSURER LE REMPLACEMENT D'AGENTS MOMENTANÉMENT INDISPONIBLES

ANNÉE 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 5 décembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	28
Votants	22
Vote	
Pour	22
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- **Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :**
Madame Rola Abi Fadel.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane Lefebvre.

Rapport de Louis Le Coz.

Conformément à l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique, il appartient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires momentanément indisponibles.

Monsieur Le Maire propose de recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

Ces agents assureront des fonctions relevant de la catégorie A, B ou C, à temps complet ou à temps non complet.

La rémunération des agents sera déterminée selon la nature des fonctions et leur profil et sera limitée à l'indice terminal du grade de référence de la catégorie hiérarchique concernée.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 332-13,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le **21 DEC. 2023**

ID : 035-213502362-20231214-SG2023_477-DE

À L'UNANIMITÉ

ADOPTE la proposition de Monsieur le Maire de recrutement d'agents non permanents contractuels, telle qu'exposée ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget l'exercice 2024.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Stéphane Lefebvre
Conseiller Municipal

Mis en ligne le **21 DEC. 2023**